

Image not found or type unknown



Doit on payer la plus value immobiliere si on est etranger??

Par **enzo28**, le **04/08/2008** à **00:25**

Bonjour a tous!
Je suis de nationalité polonaise et je travaille en France avec un contrat polonais. Donc , en ce qui concerne l'impôt sur le revenu etc je le paie en Pologne car c'est la bas qu'il ya ma residence principale.
J'envisage un achat d'un appartement en France. Et j'ai quelques questions auxquelles je n'arrive pas a trouver des reponses.
- si je l'achette et je le revend au bout de 1 ou 3 ans et je retourne en Pologne la plus value a payer si elle a lieu sera a qui et a quel moment etant donné que mon foyer fiscal est en Pologne ? est ce que le notaire fait une declaration au fisc ? dans ce cas comment la payer alors qu'on ne fait pas de declaration au fisc francais ??
Merci bien pour votre aide.